



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 26 mars 2024

Le Conseil municipal de La Neuville Chant d'Oisel, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni le mardi 26 mars 2024 à 20H45 en séance publique sous la présidence de M. DEMAZURE Julien, Maire.

Nombre de membres : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 13

Etaient présents : M. DEMAZURE Julien, Maire ;

Mme DUCHEMIN Marie-Christine, M. ANNE Olivier, Mme DEMAZURE Sabine, M. BRISBOUT Géry, Mme LEHÉRICEY Sandrine, Adjoints ;

Mme VINCENT Virginie, Conseillère déléguée ;

Mme FÉMEL Marie-Lise, Mme LÉCLUSE Odile, M. BAZILE Cédric, Mme LABBÉ Vanessa, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme PESQUET Catherine (pouvoir à Mme DUCHEMIN Marie-Christine), M. SÉMARD Benjamin (pouvoir à Mme LABBÉ Vanessa).

Etaient absents : M. GUIRADO Louis, M. MULOT Lionel.

Le quorum est constaté. M. Le Maire décline les pouvoirs et ouvre la séance.

Monsieur Cédric BAZILE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H50

* * * * *

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2023

VOTE : Adopté à l'unanimité.

* * * * *

Compte-rendu des décisions prises conformément aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Décision N°001/2024 en date du 21 février 2024 relative au renouvellement d'une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) auprès de la Caisse d'Épargne, pour un montant de 200 000 euros sur une durée de 364 jours.

Un tirage de la LTI d'un montant de 120 000 euros a déjà été effectuée afin de régler les factures du parc paysager et sportif.

* * * * *

Délibération N°001/2024 Compte Administratif 2023, Compte de Gestion 2023 et Affectation des résultats

M. Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il ne peut prendre part au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023. Il invite donc M. ANNE, 2^{ème} Adjoint aux Finances et aux Affaires générales, à présenter le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Les dépenses de Fonctionnement réalisées s'élèvent à 2 071 613,77€, ce qui représente 95% du Budget primitif de Fonctionnement voté. Il est observé une augmentation de 5% par rapport aux dépenses de fonctionnement réalisées en 2022. Cette évolution entre 2022 et 2023 est notamment due à l'inflation subie et à la réévaluation à

la hausse de la valeur du point de l'indice en 2023, ce qui impacte la masse salariale de la collectivité. En effet, la masse salariale représente 60% du Budget de Fonctionnement de la Commune.

Le résultat de Fonctionnement 2023 est de 216 101,06€ (recettes – dépenses + résultat 2022 reporté).

En Investissement, les principales réalisations en 2023 sont :

- Le commencement des travaux du Parc paysager et sportif.
- Le réaménagement et la végétalisation de la cour de récréation de l'École élémentaire Georges Brassens.
- L'achat d'un camion pour les Services techniques municipaux.
- L'achat d'un serveur informatique pour la Mairie.

M. ANNE présente les résultats de l'exercice budgétaire 2023 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
Solde à la clôture 2023	2 071 613,77€	2 211 430,73€
Excédent 2022 reporté		76 284,10€
Totaux à la clôture 2023	2 071 613,77€	2 287 714,83€
Résultat 2023		+ 216 101,06€ (1)

INVESTISSEMENT hors Reste-à-réaliser	Dépenses en €	Recettes en €
Solde à la clôture 2023	608 359,74€	649 198,43€
Résultat 2022 reporté (déficit)	64 628,81€	
Totaux à la clôture 2023	672 988,55€	649 198,43€
Résultat 2023 hors Reste-à-réaliser	- 23 790,12€ (2)	

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2023 : (1) + (2) +192 436,94€

INVESTISSEMENT avec RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Solde à la clôture 2023	672 988,55€	649 198,43€
Reste-à-réaliser 2023	395 491,75€	292 784,90€
Totaux à la clôture 2023	1 068 480,30€	941 983,33€
Résultat 2023 avec Reste-à-réaliser	- 126 496,97€	

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation des résultats suivante :

- 61 101,06€ en 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (Recette de fonctionnement).
- 151 000€ en 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » (Recette d'investissement)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibération N°059/2023 Reprise des résultats 2023 – Reste-à-réaliser 2023 – Affectation des résultats pour 2023 – Vote du Budget primitif 2023

La préparation de cet exercice budgétaire n'a pas été simple en raison des restes-à-réaliser, des opérations à cheval sur deux exercices et des subventions qui tardent à être versées.

L'année 2024 s'accompagnera d'un budget d'investissement conséquent pour l'entretien de nos bâtiments communaux :

- Des travaux de rénovation au Centre Multiloisirs pour 6 205,46€ TTC.
- À la Salle polyvalente Guy de Maupassant, les deux projets majeurs sont le changement du système d'éclairage pour 2 978,30€ TTC (travaux réalisés par les Services techniques municipaux) et le remplacement des portes d'entrée pour 16 393,90€ TTC.
- L'installation de dalles acoustiques au Restaurant scolaire pour 19 453,20€ TTC.
- Le remplacement de certains projecteurs du terrain de football pour 26 776,27€ TTC.
- La réalisation d'un audit sur les travaux à réaliser à l'église Notre Dame pour environ 10 000€ TTC.
- L'installation d'un climatiseur à la Crèche Grain D'Aile pour 8 511,50€ TTC (travaux réalisés par les Services techniques municipaux).
- Pour l'École élémentaire Georges Brassens, le projet central est le remplacement des fenêtres coulissantes pour 22 051,68€ TTC.
- Pour l'École maternelle L'Oiseau de Feu, la ventilation de la classe bleue pour 17 954,71€ TTC est primordial. Ce projet sera accompagné du remplacement du sol pour 21 917,63€ TTC.

De nouvelles investigations sur la cavité souterraine à La Maupassière seront réalisées pour un total de 27 624€ TTC et la construction du projet de Maison des Associations poursuivra son avancée pour un total de 47 700€ TTC.

Des immobilisations diverses seront effectuées, telles que l'achat et l'installation de système de vidéoprotection pour 23 160€ TTC ; le changement de la badgeuse et le contrôle d'accès de la Mairie pour 16 306,80€ ; le remplacement du mat directionnel des services municipaux pour 3 050€ TTC ; l'achat de mobiliers et jouets pour la Crèche Grain D'Aile pour 14 040,50€ ; l'achat d'un camion pour les Services techniques municipaux pour 20 000€ TTC ; l'achat de mobiliers divers pour l'Animation Jeunesse pour 2 138,12€ TTC ; l'achat de mobiliers ergonomiques pour la Mairie pour 2 467,20€ TTC ; etc.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget primitif suivant pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)	
011 – Charges à caractère général	594 280,51€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 271 656,55€
014 -Atténuations de produits	209 511,00€
65- Autres charges de gestion courante	124 291,97€
66 -Charges financières	51 758,01€
67- Charges spécifiques	300€
68 – Dotations aux amortissements	6 008,66€
TOTAL	2 257 806,69€
RECETTES (en €)	
013 -Atténuations de charges	63 000,00€
70 -Produits des services, du domaine et ventes diverses	326 434,60€
73- Impôts et taxes	158 905,00€
731 Fiscalité locale	1 023 268,41€
74- Dotations et participations	591 847,00€
75 -Autres produits de gestion courante	26 830,62€
76- Produits financiers	2 420,00€
002- Résultat 2023 reporté	61 101,06€
TOTAL	2 257 806,69€

INVESTISSEMENT

DEPENSES (en €)	
16- Remboursement d'emprunts	116 347,83€
20 -Immobilisations incorporelles	78 174,00€
21 -Immobilisations corporelles	444 954,67€
001 – Solde d'exécution (2023) négatif reporté	23 790,12€
TOTAL	1 058 758,37€
RECETTES (en €)	
024 – Produits des cessions d'immobilisations	4 200€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	16 656,05€
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	151 000,00€
13 – Subventions d'investissement	15 791,40€
138 – Autres subventions d'investissement non transférables	98 548,00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	479 778,02€
TOTAL	1 058 758,37€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibération N°003/2024 Vote des taxes communales 2024

M. Le Maire présente les taux des taxes communales 2024, et précise que les taux ne seront pas augmentés cette année (ceux-ci ayant été augmentés en 2022). Les taux de la Commune de La Neuville Chant d'Oisel sont en-deçà de la moyenne des communes de la même strate.

Monsieur Le Maire propose de voter en 2024 les taux suivants :

Taxe d'habitation	13,16% (taux figé depuis 2019)
Taxe foncière bâtie (TFB)	47,96%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	42,61%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi des finances.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibération N°004/2024 Fiscalisation de la participation du SIDEAL 2024

Les conseillers municipaux décident de fiscaliser la participation 2024 au SIDEAL, et par conséquent de ne pas inscrire au Budget Primitif 2024 la somme correspondant à ladite participation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibération N°005/2024 Frais de représentation du Maire pour 2024

Le Conseil Municipal décide de voter l'attribution d'une somme forfaitaire de 2 000€ au titre des frais de représentation de M. Le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibérations N°006/2024 à 021/2024 Demandes de subventions

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget d'Investissement voté ce jour fait état de nombreux projets pour lesquels des financements peuvent être obtenus.

- Rénovation énergétique École élémentaire Georges Brassens, remplacement des fenêtres

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
DETR	18 376,41€	30%	5 512,92€
Département Seine-Maritime		30%	5 512,92€
Métropole Rouen-Normandie		20%	3 675,28€
Total des aides publiques		14 701,12€	
Autofinancement communal		3 675,29€	

- Réhabilitation classe bleue École maternelle L'Oiseau de Feu

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
DETR	14 963,92€	30%	4 489,18€
Département		30%	4 489,18€
Métropole Rouen-Normandie		20%	2 992,78€
Total des aides publiques		11 971,14€	
Autofinancement communal		2 992,78€	

- Remplacement des portes d'entrée de la Salle polyvalente Guy de Maupassant

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
Département	13 661,66€	30%	4 098,50€
Métropole Rouen-Normandie		30%	4 098,50€
Total des aides publiques		8 197€	
Autofinancement communal		5 464,66€	

- Ajout de dalles acoustiques au Restaurant scolaire / Accueil de loisirs

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
Département	16 650,00€	30%	4 995€
Métropole Rouen-Normandie		30%	4 995€
Total des aides publiques		9 990€	
Autofinancement communal		6 660€	

- Remplacement du sol de l'École maternelle L'Oiseau de Feu

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
Département	18 264,69€	30%	5 479,40€
Métropole Rouen-Normandie		30%	5 479,40€
Total des aides publiques	10 958,80€		
Autofinancement communal	7 305,89€		

- Installation de système d'éclairage performants dans les bâtiments publics

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
Département	6 187,30€	50%	3 093,65€
Total des aides publiques	3 093,65€		
Autofinancement communal	3 093,65€		

- Achat équipements de vidéoprotection

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
DETR	21 790€	30%	6 537€
Département		30%	6 537€
Métropole Rouen-Normandie		11,17%	2 435€
Total des aides publiques	15 509€		
Autofinancement communal	6 281€		

- Remplacement de l'éclairage du terrain de football

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
FFF	22 313,56€	80%	17 850,85€
Total des aides publiques	17 850,85€		
Autofinancement communal	4 462,71€		

- Renouvellement du mobilier de la crèche et l'installation d'une climatisation

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
CAF	18 676,99€	70%	13 073,89€
Total des aides publiques	13 073,89€		
Autofinancement communal	5 603,10€		

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibération N°022/2024 Versement exceptionnel du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) au mois de mai 2024

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est un complément indemnitaire attribué individuellement aux agents, lors du traitement de décembre. Le CIA peut être versé aux agents titulaires et stagiaires à temps complet et non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public à temps complet ou non complet.

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le CIA pourra être versé :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet et à temps partiel
- Aux agents contractuels de droit public à temps complet, non complet et à temps partiel

Monsieur Le Maire expose qu'il souhaite, à titre exceptionnel, que le CIA soit versé au mois de mai 2024.

Madame LÉCLUSE interroge M. DEMAZURE sur les modalités d'attribution du CIA. Il lui est répondu que des critères objectifs ont été fixés. Le montant maximum sera de 400€ par agent, cette somme étant décomposée en trois parties. Une première partie de 200€ identique à tous les agents selon leur durée hebdomadaire de travail au titre de l'inflation subie par les agents municipaux. Un deuxième montant de 100€ maximum sera attribué selon des critères d'investissement et de motivation. La dernière partie, d'un montant de 100€ maximum, sera accordé à chacun selon l'assiduité dans la réalisation des missions confiées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibération N°023/2024 Tarifs garderie périscolaire et cantine

Monsieur Le Maire propose de revoir les tarifs de la garderie périscolaire et de la cantine, de la manière suivante, à compter du 1^{er} mai 2024 :

			Au 1 ^{er} février 2023	Au 1 ^{er} mai 2024
CANTINE	Enfants mangeant régulièrement	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3,75€	3,80€
		3 ^{ème} enfant	3,40€	3,47€
	Adulte ou repas occasionnel		4,50€	4,56€
GARDERIE	Le goûter		0,82€	0,90€

Ces tarifs demeurent applicables tant qu'aucune délibération ne viendra les modifier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Délibération N°024/2024 Présentation du Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Monsieur Le Maire expose les chiffres clés de 2022. Le volume distribué en 2022 était de 31 047 707 m³ pour 208 145 abonnés (sur 503 849 habitants de la Métropole Rouen-Normandie). Cela représente une distribution de 85 062 m³ par jour. Cette donnée est en diminution de 1.4% par rapport à 2021.

Pour rappel, la Métropole Rouen-Normandie dispose de 92 réservoirs pour une capacité globale de 124 160 m³ et de 9 cuves d'eaux traités en sortie d'usine pour une capacité globale de 11 720 m³.

Le réseau d'eau potable de la Commune de La Neuville Chant d'Oisel est alimenté par le captage de Radepont. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique. Les valeurs de turbidité sont conformes à la norme. Pour information, la turbidité est un trouble parfois imperceptible qui peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes, le maximum réglementaire étant de 2NFU au robinet. La dureté (ou TH) moyenne est de 27.1 °f, l'eau étant donc moyennement dure (calcaire). Pour information, la dureté est la teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français, et il n'y a pas de limite réglementaire. La valeur moyenne en nitrates est de 19,8 mg/l, ce qui est bien inférieure à la norme de 50 mg/l. Les nitrates sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Quant aux pesticides,

aucune analyse n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0.1 %g/l. Pour information, les pesticides sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures et désherber, en cas de dépassement de la norme, l'eau peut être consommée sans risques pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/l pour les triazines).

En 2022, la Métropole Rouen-Normandie a traité 42,4 millions de m3 d'eaux usées par les 20 stations d'épurations et 2 lagunes.

Les membres du Conseil municipal souhaitent faire remarquer :

- Plusieurs habitants de la Collectivité ont fait remarquer des problèmes de turbidité, notamment Rue du Boc, Allée du Clos Démont et Allée des Beauxrepaires
- La station d'épuration étant arrivée à saturation, il est nécessaire d'engager les travaux d'agrandissement le plus rapidement possible.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Questions diverses

Mesdames FÉMEL et LÉCLUSE font remonter à l'assemblée les nombreuses plaintes formulées concernant l'état du cimetière. En réponse, il est précisé par la Municipalité qu'après le respect d'une phase d'installation du gazon à pousse lente dans le cadre des travaux de végétalisation du cimetière, une première tonte va pouvoir intervenir avec les beaux jours et rendre ainsi le site plus agréable pour se recueillir.

* * * * *

La séance est levée à 22H45

Cédric BAZILE

Secrétaire de séance



Julien DEMAZURE

Maire

